Commune de BONNES / Charente Informations municipales Janvier 2018

Château de

Bonnes



Ce début d'année 2018 est l'occasion pour moi et au nom du conseil municipal de vous adresser mes meilleurs vœux de santé et la réalisation de vos projets pour vous-même et vos proches.

C'est également le moment de faire une rétrospective sur les réalisations des principaux projets 2017 (tableau en annexe).

- ❖ La réhabilitation complète du bloc sanitaire du camping pour un montant global HTVA de 216 350 euros et un taux de subvention avoisinant les 50% (nous attendons un reliquat de 25 000 euros de fonds européens).
- Un programme de voirie sur les voies communales et les chemins ruraux.
- La transformation de l'ancienne cabine téléphonique face à la salle des fêtes en mini bibliothèque ou chacun peut prendre un livre ou en déposer un, échange convivial, gratuit et basé sur la confiance réciproque.

Nous terminons donc cette année avec un excédent de fonctionnement de 111 804 euros. Pour les projets 2018 :

- Terminer l'aménagement sur la place de la Mairie d'une aire d'accueil pour campingcars avec la pose d'une borne eau usée, propre et électricité.
- Réflexion en cours sur l'intérêt de la mise en place d'une aire de jeux pour jeunes enfants dans le petit bois face à la Boulangerie. J'en profite pour faire un sondage auprès des parents concernés, car c'est un investissement d'environ 13 000 euros HTVA qui doit servir. Merci de faire remonter votre avis auprès du secrétariat.
- Engagement de l'étude et recrutement d'un maître d'œuvre sur appel d'offre pour l'aménagement global du bourg. L'estimation des travaux par l'ATD (Agence de Développement) est d'environ 563 000 euros HT qui pourrait s'étaler sur 4 à 5 tranches en prenant en priorité la mise en sécurité de la rue de Farebersviller (D 17). L'étude d'un montant de 20 000 euros HT est financée à 50% par le Département. Par la suite les travaux seront subventionnés. Des consultations publiques seront programmées.
- ❖ Programme de voirie voies communales et chemins ruraux.
- Remplacement du « piano de cuisson » pour la cuisine de la salle des fêtes.

Parmi les bonnes nouvelles :

La communication par l'Insee du chiffre de nos habitants au 1^{er} janvier 2018 qui s'élève à 418. Une progression intéressante, sachant que le montant de notre dotation de l'Etat en dépend.

Nous avons également noté en 2017 une progression importante de délivrance des autorisations d'urbanisme (28 en 2016 et 44 en 2017) preuve que notre Commune bouge dans le bon sens.

Dans le cadre de la fracture numérique :

Le lancement par la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne du programme de mise en place de la fibre optique dans chaque foyer selon un planning qui s'étalera jusqu'en 2022 au maximum. Un investissement très important porté par un Syndicat d'Aménagement Numérique Départemental et financé par l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes et les communes (2000 euros par an pendant 30 ans pour Bonnes).

Pour les moins bonnes nouvelles :

Le regroupement programmé de l'école de Bonnes sur Aubeterre. Outre les baisses d'effectifs (14 élèves en prévision pour Bonnes), ceci fait suite à une politique de l'Inspection Académique qui ne veut plus de maître isolé pour des raisons de sécurité et d'enseignement pédagogique.

La projection serait de regrouper les écoles de Bonnes et de Laprade sur Saint Romain et Aubeterre qui disposent des locaux nécessaires.

Une réflexion sera engagée par la Communauté de Communes et la Commune pour trouver une nouvelle destination à notre site.

Je terminerai mon propos en remerciant tous les membres des associations pour leur dévouement, sans oublier notre personnel communal qui réalise un travail formidable à votre service.

Démographie 2017

Naissances:



- → Harley Ava Mae ICKRINGILL, le 15 juin, fille de James ICKRINGILL et de Aja ROBERTS domiciliés 20 rue du Périgord.
- ♣ Antonin GIMEL, le 26 janvier, fils de Dimitri GIMEL et de Vanessa GELIX domiciliés Chez Boisdron.

Félicitations aux heureux parents.

Mariages:

♣ Alexander RANDELL et Jessica WILLES le 27

↓ Jérôme SOUILLER et Marianne TECHER le 17



mai

juin

Meilleurs vœux de bonheur.

<u>Décès :</u>

Madame KRIEG Simone le 18 août à Châteauneuf (16)

Madame PINET Augusta le 21 septembre à Aubeterre (16)

Monsieur BRAUD Pierre le 30 novembre à Saint Aulaye (24)

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches.



Rappel important pour les usagers du réseau collectif d'assainissement :

Nous avons été obligés de faire intervenir la veille du premier de l'an la Société Dutartre pour le réseau qui était bouché entre les commerces/logements et la place de la Mairie.

Il s'avérait qu'un bouchon constitué de lingettes de nettoyage et de papier WC bloquait le réseau.

Nous retrouvons régulièrement ces lingettes au niveau du poste de relevage près du pont. Celles-ci ont déjà endommagé une pompe ce qui a engendré une grosse dépense.

Selon le règlement qui a été fourni à chaque usager concerné, il est spécifiquement interdit de jeter dans le réseau lingettes et autres papiers, bas... il y a des poubelles pour cela !!! Nous allons regarder chaque regard de branchement pour trouver les indices permettant de confondre les usagers qui ne respectent pas le règlement.

Nous comptons sur votre civisme.

Collecte des sacs noirs par CALITOM :



En ce début d'année, CALITOM pour des raisons économiques va changer sa méthode de collecte. Dorénavant ce sera un camion robotisé de 26 tonnes. Le chauffeur interviendra seul depuis sa cabine avec un bras hydraulique qui saisira le bac noir, sans l'aide des «rippers» qui ramassaient vos sacs devant chez vous.

Cela nous oblige à modifier les emplacements car le bac doit être parallèle à la voirie. Aucun sac noir déposé tel quel sur la voirie ne sera ramassé. Soit vous les mettez dans les bacs existants autour de vous, soit vous demandez un petit bac qui sera fourni par CALITOM, via le secrétariat de Mairie.

CALITOM prend en charge les pneus des véhicules légers et des motos uniquement pour les particuliers. Il faut s'inscrire au 0 800 500 429.

<u>Les feux de plein air</u>: selon l'arrêté préfectoral du 3 Mai 2016 le brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine est autorisé sous conditions et autorisation du 1er octobre au 31 décembre et du 1^{er} mars au 31 mai (pour plus de détails <u>www.charente.gouv.fr</u>).

Société de Chasse :

Samedi 24 février : repas dansant (20€)

Samedi 28 juillet : repas dansant

Dimanche 16 septembre : randonnée pédestre suivi d'un repas paëlla

Renseignements Cyril CHATENET: 07.68.41.52.75



Association AMDI (Musique et Danse Internationale) :

Le chant reprendra le mardi 30 janvier de 16h à 18 h à la salle des fêtes de Bonnes. La danse a lieu à Aubeterre le mercredi de 18h30 à 20 h. Pour les inscriptions tél : 05.45.98.37.93.

Comité des fêtes : fête patronale les 18, 19 et 20 août 2018

Association « aux bonnes affaires » : bourse aux vêtements les samedi 02 et dimanche 03 juin 2018

Brocante: Dimanche 29 avril 2018- 1.50 € le mètre linéaire, buvette + restauration. Informations et réservations: 07.68.41.52.75 ou 05.45.98.51.74

Le Gardon Bonnois:

Lâchers de truites avec casse-croute le 10 Mars, le 24 mars, et le 07 avril.

Repas de la pêche le samedi 16 juin.

Monsieur Jérôme SOUILLER a été reçu Garde pêche bénévole pour la commune de Bonnes et sera donc assermenté pour relever toutes les infractions relatives aux milieux aquatiques.

Les propriétaires ayant accès à la Rivière qui veulent pêcher ont l'obligation de prendre une carte de pêche.



Les cartes de pêche sont en vente chez Monsieur FAURE Jean-Claude, 27 chemin de l'Ecurie (tél : 05.45.98.56.32).

Avec Réussir ma Rénov', ne passez pas à côté de votre projet!

Vous souhaitez rénover votre logement mais vous avez besoin de conseils avant de vous lancer dans les travaux ? Réussir ma Rénov' est fait pour vous !

Réussir ma Rénov' est un dispositif qui permet de faciliter la réalisation du projet de rénovation énergétique de votre logement et s'adresse à tous les particuliers sans condition de ressources. Il a été

mis en place par les collectivités de Grand Angoulême, Lavalette Tude Dronne et La Rochefoucauld Porte du Périgord dans le cadre de la démarche TEPos (Territoires à Energie Positive).

Ce dispositif est le fruit d'un travail de coordination de tous les acteurs de l'habitat. Il vous offre donc un point d'entrée unique, situé physiquement à **l'Espace info énergie du CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Charente, et facilite ainsi la conception de votre projet de rénovation.

Sur place, on vous conseille dans vos choix et démarches à chaque étape du projet, notamment sur les aspects techniques, sur la compréhension des devis et sur les différentes aides financières. Afin de garantir la bonne réalisation de votre projet, une liste de professionnels locaux et qualifiés sera mise à votre disposition.



Si vous avez un projet de rénovation ou si vous souhaitez en savoir plus sur le dispositif Réussir ma Rénov', n'hésitez pas à contacter votre conseiller énergie.

Espace info-énergie: 05 45 92 95 93 <u>infoenergie.caue16@orange.fr</u>

www.reussirmarenov.fr

La Prime Isolation

Qu'est-ce que la Prime Isolation?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.

Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions:

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds définis.

Vous pouvez vous renseigner à l'ADIL Tél : 05.45.93.94.95 site : https://www.adil16.org ou sur rénovation-info-service.gouv.fr